



La Lettre de la Présidente



L'édito

Le pouvoir des mots

Les mots sont importants, et même si ce ne sont que des mots, ils peuvent blesser, stigmatiser, enfermer, condamner. On sait par exemple qu'il suffit d'avoir été interné en psychiatrie une seule fois et d'en parler pour perdre environ 30 % de chance à l'embauche. Une chance qui avoisine le zéro dans le cas de certains diagnostics, comme la schizophrénie ou la dépression. Les psychiatres les plus souples n'hésitent d'ailleurs plus à requalifier la dépression en burn-out, socialement plus acceptable. De même, certains psychiatres préfèrent qualifier d'autistes des patients qui auraient été il y a 10 ans considérés comme schizophrènes afin de ne pas hypothéquer leur avenir.

La psychiatrie est un monde qui écope de nombreuses critiques. Beaucoup de services de psychiatrie sont dans un état déplorable, des alertes de pénurie de soignants remontent tous les jours, les pratiques d'isolement ne sont toujours pas de dernier recours. Cette situation est intolérable. Mais nous n'aurons pas des soignants par un coup de baguette magique. Alors ? Il est l'heure d'oser d'autres formes de soins et d'accompagnements. Côté patient et entourage, on attend le déploiement des pépites qui nous ont été présentées dans le cadre du fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie. Portons ces mots haut et fort. Faisons connaître ces bonnes pratiques.

Il y a aussi les mots qui ne sont pas prononcés... Une situation qui efface les personnes. Le psychiatre Lucien Bonnafé a dit : *"On juge du degré de civilisation d'une société à la façon dont elle traite ses fous"*. A l'heure où nous clôturons cette lettre, nous nous interrogeons. Quel degré de civilisation dans une société qui amalgame troubles psychiques et violence, qui ne pose pas le sujet de la compensation du handicap psychique, qui efface les usagers de la psychiatrie des discours politiques, qui précarise les familles et jette à la rue, voire en prison ceux qui n'en ont plus ?

■ Marie-Jeanne Richard, Présidente

A la Une





DALO et "logement inadapté au handicap" : ça traîne

La loi du 21 février 2022 dite « 3DS » a institué un nouveau droit pour les personnes en situation de handicap qui peuvent désormais être reconnues prioritaires au titre du droit au logement opposable (DALO), si leur logement n'est pas "adapté" à leur handicap.

Le haut comité pour le droit au logement (HCDL), qui a publié un rapport formulant des préconisations pour guider les commissions de médiation DALO dans l'application de ce nouveau critère de reconnaissance, déplore que malgré le nombre conséquent de recours introduits pour ce motif, le taux de décision favorable rendu en faveur des demandeurs soit très faible (10%). Au sein du Collectif Handicaps, l'Unafam se mobilise avec fermeté pour que ce nouveau droit soit appliqué. *Si la demande DALO « logement inadapté » de votre proche a été refusée en commission de médiation, n'hésitez pas à faire part de situations connues en contactant votre délégation.*

Aidants

Les quatre ans du baromètre de l'Unafam : continuons à nous mobiliser pour faire entendre nos voix !

L'Unafam réalise son 4e Baromètre pour révéler la réalité du quotidien des familles et personnes concernées par les troubles et le handicap psychiques. L'année passée, vous avez été plus de 4 000 à répondre, on vous attend encore plus nombreux.

Cette année le baromètre portera une attention toute particulière sur la question de l'effectivité des droits. Sont-ils réellement appliqués ? Cette question centrale pour les familles et les personnes qu'elles accompagnent est bien trop souvent oubliée des prises de parole des politiques.

 Nous comptons sur vous pour ce 4e rendez-vous ! Plus nous serons nombreux à répondre, plus les chiffres seront forts et révélateurs d'une réalité présente sur tout le territoire ! Pour nous aider, vous recevrez par e-mail le 30 mai un questionnaire anonyme à remplir avant le 25 juin. Cela ne vous prendra pas plus de 20 minutes.

 *Votre adhésion est une adhésion familiale : si votre proche souhaite répondre, proposez-lui, le questionnaire comprend deux entrées à cet effet !* Nous avons besoin de vous, tous mobilisés, tous concernés pour retrouver ensemble la force d'avancer !

Prestation de compensation du handicap (PCH) : 2 webinaires pour mieux comprendre

Depuis le 1er janvier 2023, le soutien à l'autonomie dans la PCH aide humaine est ouvert aux personnes en situation de handicap psychique. Pour mieux comprendre et favoriser l'accès à cette aide, l'Unafam propose à ses adhérents un webinaire en deux temps :

 Le **30 mai** de 9h30 à 12h30 : Les modalités d'accès à la PCH
Intervenants : Professeure Christine Passerieux, Cyril Desjeux directeur scientifique de Handéo, Roselyne Touroude Vice-Présidente Unafam. [Je m'inscris !](#)

 Le **21 juin** de 9h30 à 12h30 : Le soutien à l'autonomie
Intervenants : Cyril Desjeux, Roselyne Touroude, Marie Delaroque, directrice du dispositif habitat Côté Cours (Vivre et devenir). [Je m'inscris !](#)

La déclaration d'impôt c'est maintenant !

> **Le rattachement d'un adulte en situation de handicap à la déclaration** : un enfant/adulte en situation de handicap peut être rattaché au foyer fiscal de ses parents, quel que soit son âge, son lieu de vie et qu'il soit titulaire ou non d'une carte d'invalidité ou Carte Mobilité Inclusion. Dans ce cas, il convient de cocher

sous la rubrique personne à charge la case F et d'indiquer l'année de naissance, puis la case G si votre proche est titulaire de la carte d'invalidité.

> **Le crédit d'impôt pour les emplois à domicile** : l'assiette du crédit d'impôt ne peut être constituée que des dépenses restant effectivement à votre charge. Ainsi les dépenses d'aide humaine à domicile financées grâce à la PCH ne peuvent donner lieu à un crédit d'impôt seuls les restes à charge font l'objet d'un crédit d'impôt

> **La réduction d'impôt "épargne-handicap"** : les primes versées en 2022 sur les contrats d'épargne-handicap donnent droit à une réduction d'impôt. Le montant du versement est à inscrire dans la case 7GZ du formulaire 2042 RIC1 spécifique aux réductions d'impôt sur les revenus. En cas de non-imposition, il n'y a pas d'avantage fiscal. L'attestation transmise par l'assureur ne doit pas être jointe à la déclaration mais devra être fournie en cas de demande de l'administration.

Droits et handicap



#PasSiDouceFrance ; découvrez le site Internet !

Le 17 avril dernier, le Conseil de l'Europe dénonçait la violation des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles par la France. Ce constat est l'aboutissement d'une réclamation collective déposée en 2018 par l'Unapei, l'Unafam, APF France handicap, la FNATH, Inclusion Europe et le Forum européen des personnes handicapées. Nous demandons des actes à l'État Français.

👁️ Découvrez le site internet de la campagne [#PasSiDouceFrance](#)

Vie associative

Assemblée générale 2023

L'assemblée générale ordinaire (AGO) de l'Unafam aura lieu le vendredi 16 juin 2023 à 9h30 à l'Hôtel Mercure Philharmonie La Villette (216 avenue Jean Jaurès 75019 Paris). Pour ceux d'entre vous qui ne peuvent se joindre à nous, l'assemblée générale sera retransmise en direct [ici](#). Nous vous présenterons les différents points saillants qui ont marqué la vie de notre association en 2022 et ferons quelques focus sur l'actualité et les projets en cours (présentation de la réclamation collective, du plan stratégique 2023-2028, acquisition du nouveau local). Nous avons invité la Défenseure des droits à ouvrir cette assemblée générale.

Événement



Psycyclette revient du 5 au 16 juin pour sa 9e édition !

Du 5 au 16 juin 2023, l'Unafam organise la 9e édition de Psycyclette : une randonnée cyclotouriste de 1 400 km contre les idées reçues. Comme dans la vie ! Plus de 150 « psycyclistes » (personnes vivant avec des troubles psychiques, proches, soignants, bénévoles de l'Unafam et amis cyclotouristes avertis) iront à la rencontre des habitants des villes traversées. Témoigner autrement pour briser les tabous et les préjugés sur les maladies psychiques. Kilomètre après kilomètre, faisons reculer les préjugés !

 [Aider l'Unafam à financer Psycyclette](#)

Focus



Apprends-moi la musique : un clip par et pour les familles

L'Unafam Nord a réalisé le clip "Apprends-moi la musique" pour porter la voix des proches et familles de personnes vivant avec des troubles psychiques. Le [clip](#) a été réalisé à l'initiative des participants de nos groupes de parole. Rendez-vous sur la chaîne YouTube de l'Unafam pour écouter la chanson en entier.

Save the date



La Marche Ensemble pour La Santé Mentale

À Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Lille, Metz, Clermont-Ferrand, Niort, Mayotte, Brie...

Rendez-vous à 10h30 !

11 JUIN 2023

Les infos sur La Marche dans votre ville : www.psychodon.org

Logos: unafam, NAF, Psychodon



12 JUIN 2023

Psychodon
Agir pour la santé mentale

présente

CE N'EST PAS QUE DANS LA TÊTE !

YANNICK NOAH (Paroles de Psychodon)
BILAL HASSANI
CHRISTOPHE WILLEM
DAVE
HATIK
LORD ESPERANZA
MARINA KAYE
PHILIPPE LAVIL
POMME

ET DE NOMBREUX ARTISTES CHANTENT POUR LA SANTÉ MENTALE

OLYMPIA

Reservations : www.olympiahall.com et points de ventes habituels.

Le weekend du Psychodon, 2 jours pour lutter contre les tabous

> **Dimanche 11 juin**, c'est [La Marche Ensemble pour La Santé Mentale](#) : à l'initiative du Psychodon, rejoint par l'Unafam, Santé Mentale France et avec Argos 2001 et Le CNIGEM, La Marche Ensemble pour la Santé Mentale est un appel à la mobilisation citoyenne. Usagers en santé mentale, familles et aidants, professionnels du soin et de l'accompagnement, associations, bénévoles... Rejoignons-nous !

> **Lundi 12 juin**, [5ème édition du Psychodon à l'Olympia](#) : Yannick Noah et de nombreux artistes chanteront pour la santé mentale. La billetterie est ouverte sur olympiahall.com.

Podcast

 ["Il y a un manque d'accompagnement personnalisé"](#) pour les personnes handicapées en France, selon l'Unafam : Après la dénonciation de la violation des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles par l'Etat

Français par le Conseil de l'Europe le 17 avril dernier et le boycott de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) le 26 avril, la radio associative européenne Euradio fait le point sur la situation avec Marie-Jeanne Richard dans une émission diffusée le 3 mai.

FAQ Service social

? "Mon fils souhaite partir seul en vacances, existe-t-il des séjours organisés où il pourrait bénéficier d'un encadrement sécurisant ?" Mme TH (29)

En effet, de nombreux organismes de vacances adaptées proposent des séjours touristiques à destination des personnes concernées par les troubles psychiques. Ces séjours sont constitués de petits groupes de vacanciers encadrés par des accompagnateurs garants de la sécurité et du bien-être des participants.

Les organismes de vacances adaptées sont soumis à des obligations définies par la loi. L'article 48 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 a introduit des dispositions en matière de séjours de vacances pour adultes handicapés afin de garantir la qualité et la sécurité des prestations offertes lors de ces séjours. Ces dispositions sont aujourd'hui codifiées à l'article L 412-2 du code du tourisme.

Ainsi, pour pouvoir exercer leur activité, ces organismes doivent être titulaires de [l'agrément "Vacances Adaptées Organisées"](#), disposer d'une immatriculation tourisme obligatoire pour tous les agents de voyages et déclarer les séjours auprès de la DDCS concernée.

- Lydia Bardin - Assistante sociale, Régions – 01 53 06 30 91 - lydia.bardin@unafam.org

Livre du mois

 "Préjugés, discrimination et exclusion en santé mentale", de Tania Lecomte et Luc Vigneault, Éditions Performance.

Ce texte traite du "processus par lequel on réduit une personne à un attribut discriminant".

Qui stigmatise les personnes vivant avec des troubles psychiques ? Parfois, la personne elle-même, les proches aidants, les médias, les soignants et beaucoup d'autres professionnels. Le livre contient des données sur ces différents univers stigmatisants, et éclaire le poids très lourd de la stigmatisation dans le handicap psychique.

Ecoute-famille vous recommande

 [Les fabuleux bienfaits de la marche](#)

Ce documentaire Arte illustre à travers différentes recherches l'importance de la marche sur la santé physique et psychique.

Agenda

 **La psychiatrie en Île-de-France : quels outils au service des familles ?**

31 mai - Ministère de la Santé / [En savoir plus](#)

 **Journées Nationales Santé Mentale France**

5 et 6 juin – Pau / [En savoir plus](#)

 **Nuit du handicap**

10 juin – France / [En savoir plus](#)

Formations Unafam pour les aidants

Pour vous inscrire, contactez la délégation la plus proche de chez vous !

■ Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie

02/06/2023 : Evreux (27)

10/06/2023 : Bourgoin Jallieu (38), Reims (51), Le Puy en Velay (43), Compiègne ou Senlis (60)

16/06/2023 : Périgueux (24)

18/06/2023 : Paris (75)

24/06/2023 : Strasbourg (67)

27/06/2023 : Arras (62)

01/07/2023 : Le Mans (72)

■ Adapter sa communication avec un proche souffrant de troubles bipolaires

2 et 03/06/2023 : Aix-en-Provence (13), Montpellier (34)

9 et 10/06/2023 : Orléans (45)

22 et 23/06/2023 : Dijon (21)

24/06/2023 : Amiens (80), Grenoble (38)

■ Atelier d'entraide PROSPECT

2,3 et 4/06/2023 : Paris (75)

3,10 et 11/06/2023 : Clermont-Ferrand (63)

9,10 et 11/06/2023 : Nantes (44)

25/06 au 2/07/2023 : Ronce-les-Bains (17)

2 au 9/07/2023 : Ronce-les-Bains (17)

7, 8 et 9/07/2023 : Orléans (45)

■ Journée d'information sur la dépression sévère et résistante

03/06/2023 : Paris (75)

05/06/2023 : Dijon (21)

10/06/2023 : Strasbourg (66)

30/06/2023 : Marseille (13)

■ Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent

17/06/2023 : Strasbourg (67), Tournefeuille (31)

Unafam - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

12 Villa Compoint - 75017 Paris | 01 53 06 30 43 | www.unafam.org

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)